GRANDE RÉVOLUTION

CAUSÉE PAR LA DÉMISSION

DE M. LAFAYETTE.

Tous les Bataillons prennent les armes & vont chez M. la Fayette, tambour Battant & Drapeaux volant. Députation des Soixante Bataillons.

Arrêté du Club des Cordelliers.

M. Lafayette reprend le commandement.
Grand Diſcours à ſes Soldats.

LE BRUIT des Tambours, qui se faiſoit entendre dans tous les quartiers de Paris, cauſoit les plus vives inquiétudes à tous les citoyens. Chacun se demandoit « où vont tous les Bataillons de l'armée Pariſienne » ? chacun trembloit de crainte qu'il n'y eût quelque révolution à l'Aſſemblée Nationlae ou aux Thuileries, ſur tout dans un temps où l'armée ſe trouvoit ſans Général ; enfin chacun cherchoit à s'inſtruire ſur ce mouvement inattendu.

Dans les rues, ſur les places & dans les jardins publics, malgré le mauvais temps & le déclin du jour, on ne voyoit qu'atroupppement de patriotes, qui cherchoient à ſe raſſurer des craintes, d'autant plus fondées que tous les papiers du jour & de la veille avoient ſonné un tocſin allarmant ſur le compte de M. de Lafayette, du Maire, du Roi, & de la Famille royale. Dans une transe auſſi critique, qui n'eût pas cheoché à ſe repaître de quelques nouvelles certaines & conſolantes ? . . .

C'eſt dans cette feuille que tous les bons Patriotes trouveront la douce conſolations qu'ils déſirent, par la vérité la plus authentique de tous les faits qui nous ont causé tant de troubles, qui en partie sont occaſionnés par des écrivains soudoyés par les ariſtocrates.

La révolution, que vient de causer la communion paſchale du Roi & ſon départ pour S. Ccloud, a donné lieu à une infinité de conjectures, dont les plus mauvaiſes paroiſſent



les meilleures & les mieux accueillies (voyez l'arrêté du club des Cordeliers). Il falloit donc trouver un moyen pour affranchir un pas qui paroissoit plus dangereux pour la capitale que les premiers momens de la révolution du 14 juillet 1789, qui l'étoit d'autant plus que les individus se trouvent divisés, & que le Général donne sa démission, d'une manière très-formelie, dans l'ordre de hier, dont en voici les expressions mots pour mots : « M. Lafayette » prévient la Garde-Nationale qu'il a donné » sa démission à M. le Maire.

Aussi-tôt cette derniere fonction finie, il va à son hôtel trouver l'Officier & les Soldats de de garde, leur dit : « Messieurs, je n'ai plus » l'honneur d'être votre Général, conséquem- » ment ne suis plus digné d'avoir une garde. Je » me souviendrai toujours des bons soins que » vous avez eu de moi, j'en serai reconnoissant » toute ma vie ». Lagarde garde obéit, mais avec douleur. Un instant après on enleva la guérite.

Cet ordre n'a pas plû à tous les Citoyens des 48 Sections de Paris, comme elle a plu au Club des Cordeliers ; car la preuve eſt, que tous les Bataillons ſe ſont aſſemblés, et s'en s'être abouchés ont délibérés ſur-le-champ de prendre les armes, d'aller chez le Général, l'enjoindre de continuerle commandemant ; et lui cettifier qu'il n'acceptoient pas la démiſſion donnée à M. le Maire.

Le Bataillon des petits-Pères, et celui de bonne-Nouvelle, ſont arrivés les premiers, à ſix heures du ſoir, vis-à-vis l'hôtel de M. la Fayette, où il y avoit une foule immenſe de peuple. Ils ont entrés dans la cour du Général en bon ordre, les tambours battans au champ et les drapeaux déployés. Etant entrés ils ont formés le bataillon quarré ; et au centre tous les Officiers ont demandé à parler à M. la Fayette. Beaucoup d'Aide-de-Camp et autres Officiers de l'Etat-Major ſe ſont préſentés, ſans épaulettes, ont dit qu'il étoit abſent

et qu'il ne rentreroit qu'à onze heures du ſoir : ſur cette réponſe on a délibéré qu'il reſteroit quatre hommes par compagnie pour porter le vœu des Bâtaillons et le ſujet de leur miſſion, y attendroient le Général, pour avoir de lui une réponſe certaine, et en faire part auſſitôt à leurs compagnies reſpectives.

Succeſſivement les Bataillons de toutes les Diviſions arrivoient de toute part, et avec la même intention, ce qui a fait voir à ce grand Homme, que s'il avoit perdu quelque peu de ſa réputation dans les circonſtances dernières, l'on ſavoit bien reconnoître qu'en qualité d'homme il ne peut être infaillible. Si ceux qui le couvre d'opprobre et d'infamie étoient dans ſa place. ô les belles merveilles qu'ils feroient... ! Leurs écrits prouvent qu'ils ne feroient pas de ſotiſes....

M, la Fayette a donc accepté le vœu de tous les Bataillons en leur témoignant toute la ſatiſ-

faction qui lui étoit possible d'exprimer. Il est donc encore notre Général, malgré l'envie et la méchanceté des pervers... Il est donc encore le Général adoré, dont le cheval blanc puisse les couvrir de boue comme ils l'ont couvert d'injure et d'atrocité,

N.B. A minuit plusieurs Babataillons s'en revenoient bien joyeux avec la nouvelle que M. la Fayette avoit accepté le vœu de toute la Garde Nationale.

Arrêté du Club des Cordeliers.

La Société, sur la dénonciation faite par plusieurs Citoyens, que le Roi souffre et permet que des *Prêtres refractaires* se retirent dans sa maison. et y exercent publiquement au scandale des François, et au mépris de la Loi, les fonctions publiques dont le refus de prêter le Serment les a rendus indignes; que même il a ce matin entendu publiquement la Messe de ces *Prêtres réfractaires*, et que mettant à profit un devoir public de la Religion, et pour

manifester enfin ses principes, il a reçu des mains du ci-devant Grand Aumônier, assi *ré-fractaire*, lo Communion-Paschale, en présence d'une nombreuse Garde Nationale, justement indignee d'un aussi parjure attentatoire au respect, à sa conscience et à la Loi, parjure dont lt Maire et le Général se sont eux-mêmes rendus témoins et premiers complices; parjure enfin, qu'un brave Grenadier du centre a eu la vertu d'improuver hautement, sous lss armes;

Considérant que la vérité de ces faits bien constante, ne permet plus de douter que la Constitution est en danger, puisque le Restaurateur de la liberté françoffe, vient de trahir lui-même ce titre glorieux.

A arrêté qn'elle croit que le salut de la Nation exige de dénoncer à ses Représentans, et à tous le Peuple François, le premier fonctionnaire de l'Etat, le premier sujet de la Loi, et le Roi lui-même : 1°. comme réfractaire aux Loix constitutionnelles du Royaume, Loix qu'il a juré de maintenir, dont ses devoirs lui prescrivent impérieusement d'enrassrl'exécution.

2°. Comme autorisant ce fait, et par son exemple, les rebelle à la désobéissance, et les factieux à lo révolte,

3°. Comme préparant ainsi à la Nation françoise, tautes les horreurs de la discerde, tous les fléaux de la guerré civille : comme aussi de conjurer tous les bons Citoyens de réunir tous lenrs efforts pour arrêter, par tous les moyens que la Loi et le salut du Peuple autorisent, les dangereux effets de cette nou-

velle démarche d'une cabale auſſi ennemie des droits, que du honheur de la Nation entière.

Et attendu que le Maire de Paris et le Commandant-Général, ſe ſont permis par leur préſence, de dénoncer et d'appuyer tous les torts donr le Roi s'eſt rendu ce matin coupacle envers tout le Peuple François :

La Société déclare que le ſalut public commande de les rendaes reſponſables des ſuites d'une conduite auſſi iuconſtitutionnelle que contraire à la confiance du Peuple, qui a remis dans leurs mains la force publique pour ſoutenir la Loi, et non pour l'enfreindre et la rendre illuſoire,

Et toujours fidèle à ſes principes, la Société a voté des éloges au brave Grenadier du centre de la premièse diviſion, dont l'expreſſion lui ſera porté par quatre de ſes Commiſſaires. Et ſera le préſent arrêté, imprimé, affiché et adreſſé à toute les Sociétés patriotiques et aux Départemens.

Pour copie conforme â l'original.

Signé, Vincent, Greffier.

Nota. A 10 du soir M. le Maire, à la tête de la Municipalité, s'eſt rendu, tambour battant chez M. Lafayette pour le ſolliciter à reprendre le commandement.

De l'Imprimerie de LABARRE, maiſon neuve qui fait coin de la rue du Marché aux Poirés, prèsl a Halle au Drap.